

Déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein à la 1ère réunion plénière de l'Assemblée, le 16 novembre 2016

Mes éminents Collègues,
Monsieur le Président de l'Assemblée,
Madame la Présidente de la Cour,
Madame le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Monsieur le Président du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes,
Excellences,

Notre réunion aujourd'hui est assombrie, une fois de plus, par quelques États Parties qui cherchent à abandonner la Cour, à abandonner les victimes des crimes internationaux les plus abominables, à nous abandonner tous qui travaillons si dur depuis des années au nom de la Cour. Si ces États Parties qui ont apparemment prétendu ces dernières années être de fervents partisans de la responsabilité pénale, veulent partir, alors qu'ils s'en aillent.

Mais nous ne sommes pas convaincus que leur position se fonde entièrement sur une question de principe. Il semble bien au contraire que leur objectif soit plus de mettre leurs dirigeants à l'abri des poursuites. Pourtant, si les puissants peuvent craindre la Cour, partout ailleurs, les victimes invoquent son intervention. Les victimes des crimes les plus graves vont avoir du mal à comprendre pourquoi elles sont abandonnées par ces États – et par ceux qui n'ont jamais adhéré – et pourquoi elles sont à nouveau victimes puisque le désengagement des pays les prive de leur droit de recours et de réparation.

À long terme, ces États reviendront sur leur position car la Cour est acceptée par des États de plus en plus nombreux. L'adhésion universelle à la Cour est une certitude car rien ne remplace la CPI. La Cour africaine de Justice et des Droits de l'homme est extrêmement précieuse mais même si elle était dotée de la compétence en matière pénale pour juger des crimes internationaux, le projet de protocole lui interdit expressément de mener une enquête sur « tout Chef d'État ou de gouvernement de l'Union africaine en exercice ... ou autres hauts représentants d'un État compte tenu de leurs fonctions, au cours de leur mandature. » En se retirant du Statut de Rome, les dirigeants peuvent se protéger à l'aide de leurs immunités - mais ce sera au détriment de leur peuple qui sera privé de la protection d'une institution unique et primordiale.

J'incite la présente Assemblée à faire preuve de fermeté au sujet de l'article 27. S'il est vrai que le Statut de Rome prévoit des révisions, aucun changement ne doit se faire sous la menace de retrait et aucun amendement futur ne devra porter sur les articles essentiels du Statut. Tout particulièrement, le principe de défaut de pertinence de la qualité officielle est capital et a un caractère existentiel pour la Cour.

Monsieur le Président, cette situation m'attriste. Les pays africains ont été le pilier de cette Cour et leur détermination, en particulier dans les débuts, était exemplaire. En fait, elle était souvent grandiose. Nous ne connaissions qu'une Afrique empreinte de courage et adhérant au principe. À la conférence de Rome, lorsque la délégation des États-Unis, sous la pression du Congrès, a lancé une attaque cinglante à l'encontre de l'indépendance du Procureur, il y a eu un silence de mort parmi nous. Dans la salle rouge du siège de la FAO, on n'entendait pas un son et cela dura longtemps. Qui allait réagir et comment ? Nous regardâmes la Norvège mais ses délégués avaient les yeux rivés sur leurs documents, bougeant à peine. Nous nous tournâmes anxieusement vers les Pays-Bas qui regardaient fixement la Norvège ! Finalement un fanion s'est levé et tous nous pivotâmes en direction du délégué du Malawi qui, avec calme, élégance et adresse a esquissé les grandes lignes d'un raisonnement juridique suffisamment convaincant pour sauver la situation, à notre grand plaisir et soulagement. C'est l'Afrique dont nous avions alors besoin, c'est l'Afrique dont nous avons besoin et que nous voulons aujourd'hui et je suis ravi qu'un grand nombre de pays africains, notamment le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Malawi, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie et la Sierra Leone aient fait savoir qu'ils ne partiront pas.

Les difficultés actuelles ne sont pas la première dure épreuve à laquelle la Cour est confrontée et elles ne seront pas les dernières. On voit se développer dans le monde une nouvelle tendance d'exercice du pouvoir isolationniste et dénué de principes. Il se peut que de nouvelles attaques de la Cour soient imminentes. Pour faire face à ces difficultés il faudra mobiliser tout le courage et les ressources des États Parties qui sont réellement engagés. Le moment n'est pas venu de quitter son poste. Le moment est venu de faire preuve de résolution et de force.

Maintenir la cohésion de nos institutions internationales pour la défense de toutes les victimes de la barbarie est en toute objectivité vraiment nécessaire. Il devient même plus urgent de conserver intact ce système international en dépit des énormes pressions dont il fait l'objet et qui s'accumulent aujourd'hui - en particulier pour les petits États qui ont besoin, pour leur sécurité, de la compagnie et des protections qu'offre le droit international ainsi que notre Cour.

Ne trahissez ni les victimes, ni votre propre peuple. Restez fidèles à votre engagement vis-à-vis du Statut de Rome et de la Cour. La Cour n'est peut-être pas parfaite au niveau de sa conception et de son fonctionnement - comme toute autre institution ou État d'ailleurs mais globalement c'est ce que nous avons de mieux. L'anarchiste Elbert Hubbard qui est mort en 1915 dans ce que, incidemment et ironiquement, nous classerions aujourd'hui dans la catégorie des crimes de guerre, faisait remarquer que « le progrès est le fruit d'un usage intelligent de l'expérience. » Mettre fin à la destruction calculée et illégale de la vie humaine au moyen de la dissuasion, en délivrant le monde de l'impunité qui engendre ces crimes, reste la plus indéniable réalisation de l'observation de Hubbard.

Dans un monde qui semble aller de plus en plus à la dérive, la tourmente à laquelle l'humanité n'a pas encore été confrontée dépassera peut-être largement tout ce que nous avons dû affronter jusqu'à maintenant. Nous devons faire un choix. Nous pouvons protéger nos sociétés en restant fermes sur les principes de justice qui sont ancrés dans cette institution. Ou bien nous pouvons nous défaire des attaches des règles de droit définies pour sauver le monde de l'horreur - et faire la sourde oreille aux hurlements tandis que l'impunité engloutira les hommes, les femmes et les enfants sous un déferlement de violence.

Au nom de mon Bureau et de tant de personnes de par le monde, je vous incite à faire preuve de détermination, à épauler collectivement cette institution et lorsque les tensions seront extrêmes, nous serons tous là, de la communauté des droits de l'homme, à vos côtés et au côté de la Cour, notre Cour.
